

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

-----

**2012 DAC 170** Subvention à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 , par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fédération Musicale de Paris au titre de ses activités en 2012 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Fédération Musicale de Paris, 40, rue des Peupliers (13e) au titre de ses activités en 2012. 2012\_01192 / D01485 – 28002.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.